

DEMANDE - LEVÉE DE DRAPEAU

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE MILIEU

Veuillez nous transmettre le formulaire dûment complété à l'adresse suivante :
communication@brownsburgchatham.ca



DEMANDEUR

Nom de l'organisation

Adresse

Nom du contact

Téléphone (jour)

Courriel

DEMANDE

Objet de la demande

Option 1 - Affichage du drapeau

Pas de cérémonie; le drapeau doit être volé pendant une période de temps spécifique.

Date de début de la volée

Date de fin de la volée

Personne qui récupérera le drapeau après l'événement

Option 2 - Cérémonie de la levée du drapeau

Cérémonie demandée; ainsi que le drapeau doit être volé pour une période de temps spécifique.

Date de la cérémonie

Heure de la cérémonie

Nombre prévu de participants

Date de fin de la volée

Personne qui récupérera le drapeau après l'événement

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Date

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et consenti aux conditions prévues au présent formulaire et accepte que cela équivaille à signature.

Instructions pour présenter une demande de levée de drapeau

(S'applique uniquement aux groupes communautaires enregistrés à Brownsburg-Chatham et à ses résidents)

Toute organisation souhaitant demander une levée de drapeau doit remplir le formulaire prévu à cet effet et le soumettre au Service des communications et relations avec le milieu de la Ville de Brownsburg-Chatham, à l'adresse communication@brownsburgchatham.ca ou en personne à l'hôtel de ville, au moins trois (3) semaines avant la date demandée.

La demande sera examinée pour en déterminer la validité et la conformité à la politique. La demande devra être approuvée par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire. Un avis sera ensuite publié sur le site Web et les médias sociaux de la Ville.

Les organisations doivent fournir leur drapeau au Service des communications et relations avec le milieu au moins trois (3) jours avant la date prévue. La Ville n'est pas responsable de la garde du drapeau après l'événement, ni de tout dommage pouvant survenir durant la période d'exposition.

Les approbations seront accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si plus d'une organisation demande la même date et qu'aucun compromis ne peut être trouvé, la priorité sera donnée à la première demande reçue.

Cérémonie de levée du drapeau

Si une cérémonie est souhaitée, le demandeur devra en assurer la coordination avec le Service des communications et relations avec le milieu.

Le maire assistera aux cérémonies officielles. En son absence, un membre du conseil sera désigné pour le représenter.

Lors de la cérémonie (le cas échéant), les représentants de l'organisation pourront tenir le drapeau aux côtés du maire (ou de son représentant) pour une photo. Le drapeau sera ensuite remis au personnel d'entretien de la Ville, qui procédera à sa levée.

La Ville se réserve le droit de retirer temporairement un drapeau pendant la période prévue, si elle le juge nécessaire.